



Abonnement scolaire réglementé (ASR)

Pour élève externe ou demi-pensionnaire

Année scolaire | | | | | / | | | | |

A transmettre complété et signé à Proxim iTi entre le 5 mai et le 15 juillet
Supplément de 40€ pour toute inscription par formulaire papier

Elève	
NOM	Prénom
Date naissance	Lieu naissance Sexe : Fille __ Garçon __
Représentant légal	
NOM	Prénom
Adresse	
Code postal	Ville
Email	Téléphone
Trajet	
SNCF : Gare de départ	Gare d'arrivée
Gare de retrait	
Attention : Le tarif est variable selon le quotient familial / se reporter à la grille tarifaire sur www.proximiti.fr . Il sera calculé lors de l'étude de votre dossier.	

Merci de joindre :

- Votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (à défaut, le tarif maximal sera appliqué)**
- Une photo d'identité de votre enfant**

Date	Signature représentant légal :
Scolarité	
Nom établissement	
Commune de l'établissement	Régime : Externe __ Demi-pensionnaire __
Classe élève	Section
Partie réservée à Proxim iTi	
La carte sera valable : Année scolaire /	
Informations paiement :	
Date :	Cachet et signature Proxim iTi :

**Proxim iTi**

56, place de l'Hôtel de Ville

74130 BONNEVILLE

Email : contact@proximiti.frSite internet : www.proximiti.fr

Abonnement Scolaire Réglementé (ASR)

L'Abonnement Scolaire Réglementé (ASR), permet à l'élève de voyager en train tous les jours de la semaine, entre la gare SNCF proche de son domicile et la gare SNCF proche de son établissement scolaire.

L'ASR est établi pour une année scolaire (de septembre à juin).

Conditions :

- Etre domicilié sur l'une des communes ci-dessous¹
- Etre collégiens ou lycéens dans l'un des établissements scolaires ci-dessous²
- Etre externes ou demi-pensionnaires
- Effectuer un trajet aller/retour quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire

Tarifs 2025-2026 (variable selon le quotient familial) :

- Pour 1 enfant : entre 70 et 270 €*
- Pour 2 enfants : entre 140 et 490 €*
- Pour 3 enfants et plus : entre 140 et 670 €*
- Duplicata abonnement ASR : 20 €

(* voir conditions sur le site)

Inscription en ligne : www.proximiti.fr

1/ Communes de domicile :

Amancy	Eteaux	Marignier	Saint Jeoire en Faucigny
Arbusigny	Faucigny	Mégevette	Scientrier
Arenthon	Fillinges	Monnetier-Mornex-Esserts-Salève	Saint-Laurent
Arthaz-Pont-Notre-Dame	Glières-Val-de-Borne	Nangy	Saint-Pierre-en-Faucigny
Ayze	La Chapelle-Rambaud	Onnion	Saint-Sixt
Bonneville	La Muraz	Peillonex	Ville-en-Sallaz
Brison	La Roche-sur-Foron	Pers-Jussy	Viuz-en-Sallaz
Contamine-sur-Arve	La Tour	Reignier-Esery	Vougy
Cornier	Marcellaz-en-Faucigny	Saint-Jean-de-Tholome	

2/ Etablissements scolaires :

Etablissements scolaires d'ANNEMASSE
Etablissements scolaires de REIGNIER-ESERY
Etablissements scolaires de LA ROCHE SUR FORON
Etablissements scolaires de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Etablissements scolaires de BONNEVILLE
Etablissements scolaires de MARIGNIER
Etablissements scolaires de CLUSES